

Avis - L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec. Édition révisée 1983

Avis - L'accès à l'éducation pour les femmes du Québec. Édition révisée février 1983 de la 1^{re} édition décembre 1976.

Date de publication : 1983-12-01

Auteur : Conseil du statut de la femme

Notez que le contenu de ce document n'est pas conforme aux standards d'accessibilité.

367382

Qué
A1157
A33
A2
1983
OCSF

MEMOIRE DU CONSEIL DU STATUT
DE LA FEMME

"L'ACCES A L'EDUCATION POUR LES FEMMES
DU QUEBEC"

par
Lise Dunnigan

1ère édition: décembre 1976

édition révisée: février 1983

Dactylographie et mise en page: Francine Laplante

Graphisme de la couverture: Ministère des Communications

Dépôt légal: 1er trimestre 1983.

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-10021-2

PREFACE

Ce document fut rédigé bien avant la création de la Commission d'étude sur la formation des adultes, auprès de laquelle le Conseil du statut de la femme déposait en 1980 un nouveau mémoire intitulé "La formation des adultes: les femmes". Les lectrices et lecteurs qui désirent comparer la situation décrite dans le présent document avec un portrait plus récent pourront référer à ce second mémoire, disponible au C.S.F., ainsi qu'au recueil statistique "Chiffres en main", autre publication du C.S.F. vendue chez l'Editeur officiel du Québec.

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
PREFACE	III
TABLE DES MATIERES	V
LISTE DES TABLEAUX	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - APERCU GENERAL DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES FEMMES AU QUEBEC	3
1.10 - Nombre	3
1.20 - Scolarité	3
1.30 - Présence sur le marché du travail	3
1.40 - Secteur et type d'emploi	4
1.50 - Revenu annuel moyen	4
1.60 - Etat civil	5
1.70 - Maternité	5
1.80 - Maternité et travail rémunéré	5
1.90 - Synthèse	6
CHAPITRE II - LES RESSOURCES EDUCATIVES ET LEUR UTILISATION EFFECTIVE CHEZ LES FEMMES	9
2.10 - Enseignement régulier	9
2.11 Enseignement régulier au CEGEP	9
2.12 Enseignement régulier à l'université	13
2.20 - Enseignement aux adultes	19
2.21 Formation générale - DGEA	19
2.22 Formation professionnelle - DGEA	20
2.23 Formation socio-culturelle - DGEA	22
2.24 Comparaison des types de formation offerts par la D.G.E.A.	23

	<u>PAGE</u>
2.30 - Multi-Média	24
2.40 - Enseignement aux adultes dans les CEGEP	25
2.50 - Enseignement aux adultes dans les universités	25
2.60 - Cours par correspondance	27
2.70 - Cours de gestion des petites entreprises	28
2.80 - La Télé-Université	28
2.90 - Synthèse	29
 CHAPITRE III - L'ACCESSIBILITE DE L'EDUCATION DES ADULTES	 31
3.10 - Exigences académiques	31
3.11 Enseignement régulier	31
3.12 Enseignement aux adultes	32
3.20 - Orientation et admission	32
3.21 Enseignement régulier	32
3.22 Enseignement aux adultes	33
3.30 - Accessibilité matérielle	34
3.40 - Accessibilité financière	35
3.41 Enseignement régulier	35
3.42 Enseignement aux adultes	36
3.50 - Synthèse	37
 CHAPITRE IV - POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FEMMES EN EDUCATION	 39
 CONCLUSION	 45

LISTE DES TABLEAUX

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE II LES RESSOURCES EDUCATIVES ET LEUR UTILISATION EFFECTIVE CHEZ LES FEMMES	9
TABLEAU I - Diplômés du CEGEP général en 1974	10
TABLEAU II- Etudiants inscrits au CEGEP général en 1975-76	11
TABLEAU III Diplômés du CEGEP professionnel en 1974	12
TABLEAU IV- Etudiants inscrits au CEGEP professionnel 1975-76	12
TABLEAU V - Diplômés universitaires du premier cycle 1974	14
TABLEAU VI- Inscriptions à temps complet au premier cycle universitaire pour le trimestre d'automne 1975	15
TABLEAU VII Diplômés universitaires du deuxième et du troisième cycle en 1974	17
TABLEAU VIII Inscriptions à temps complet au deuxième et au troisième cycles pour le trimestre d'automne 1975	18
TABLEAU IX - Inscriptions aux cours de formation générale pour l'année 1974-75	20
TABLEAU X - Inscriptions en 1973-74 aux cours de formation professionnelle au Québec	21
TABLEAU XI - Pourcentage de femmes chez les inscrits au premier cycle universitaire pour le trimestre d'automne 1975	26
TABLEAU XII- Inscriptions au registre le 31 août 1975 pour les cours par correspondance	27
TABLEAU XIII Inscriptions aux cours de gestion des entreprises pour 1973-74	28

Liste des tableaux en annexe

- APPENDICE A		PAGE
STATISTIQUES GENERALES CONCERNANT LA POPULATION FEMININE ADULTE AU QUEBEC		1
Tableau I -	Scolarité	1
Tableau II -	Présence sur le marché du travail (emplois rémunérés)	2
Tableau III -	Revenu annuel moyen	3
Tableau IV -	Secteurs et types d'emploi	3
Tableau V -	Population active "Non-active" selon le motif	5
Tableau VI -	Etat civil	6
Tableau VII -	Maternité (chez les non-célibataires)	6
Tableau VIII -	Maternité et travail rémunéré	7
Tableau IX -	Vue d'ensemble	8
- APPENDICE B		
Tableau I -	Inscriptions à temps plein au premier cycle, Université Laval, automne '75	1
Tableau II -	Inscriptions à temps plein au premier cycle, Université de Montréal, automne '75	2
Tableau III -	Inscriptions à temps plein au premier cycle, Université du Québec à Montréal, automne '75	3
Tableau IV -	Inscriptions à temps plein aux deuxième et troisième cycles, Université de Montréal, automne '75.	4
Tableau V -	Inscriptions à temps plein aux deuxième et troisième cycles, Université de Montréal, automne '75	5
Tableau VI -	Inscriptions à l'extension de l'enseignement, Université Laval, automne '75	6
Tableau VII -	Inscriptions à la faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal, automne '75	7
- APPENDICE C		
Tableau I -	Thèmes proposés par le ministère de l'Éducation en formation socio-culturelle	
- APPENDICE D		
Tableau I -	Clientèle féminine de la DGEA, 1973-74.	

MEMOIRE DU CSF SUR L'ACCES DES FEMMES A L'EDUCATION AU QUEBEC

INTRODUCTION

L'éducation des adultes a connu au Québec un essor important depuis quelques années. Toutefois, il est évident qu'une grande partie de sa clientèle, en l'occurrence les femmes, n'a pas une accessibilité égale à tous les programmes et ne trouve de possibilités réelles de formation que dans les domaines qui lui sont réservés par tradition et qui lui offrent peu de chances d'améliorer sa situation.

Les femmes sont nombreuses en éducation post-obligatoire. Les statistiques disponibles en témoignent. Pour l'ensemble de la province, celles-ci se retrouvent en 1975-76, 57,707 inscrites aux cours réguliers de niveau collégial (CEGEP et collèges privés), soit 48.21% de l'ensemble des inscrits. Parmi les diplômés universitaires de 1974, on comptait 6,417 femmes, soit 36.73% de l'ensemble.

Aux cours offerts par la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA), on comptait en 1973-74, 115,555 femmes, soit 65.63% de l'ensemble; ces étudiantes se retrouvaient surtout en formation socioculturelle et en formation générale où elles représentaient respectivement 87.3% et 59.7% des inscrits, alors qu'en formation professionnelle, elles constituaient seulement 34.2% des inscrits. En avril 1975, il y avait 3,881 femmes inscrites aux cours par correspondance, soit 40.86% des étudiants alors qu'aux cours de gestion des entreprises, les femmes représentaient 16.39% des inscrits, soit 811. De plus, pour la seule région de Montréal en 1974-75, 8,772 femmes étaient inscrites à Multi-Média, soit 74% de la clientèle totale. On voit donc là que les femmes veulent acquérir une meilleure formation.

Pourtant, dans ce qui va suivre, nous pourrions voir de façon plus précise comment leur concentration dans certains programmes définis indique que, malgré le nombre global d'étudiantes inscrites, l'accessibilité à chacun des programmes, que ce soit en termes d'orientation ou de possibilités matérielles, est restreinte.

Cette accessibilité à l'éducation post-obligatoire est devenue particulièrement importante, le rôle de la femme dans notre société ayant beaucoup changé. Sur le plan économique, sa participation sur le marché du travail est devenue un élément essentiel de croissance. De plus, les conditions actuelles de vie font que la femme, qu'elle soit célibataire, mariée, divorcée ou séparée, doit être préparée à assu-

mer financièrement, entièrement ou en partie, sa vie et celle de sa famille. Qu'elle soit sur le marché du travail ou au foyer, elle devrait pouvoir se perfectionner et se recycler professionnellement au même titre que les hommes. Ce qui n'est pas le cas.

Sur le plan social, la femme se doit de participer à la vie communautaire. Qu'elle soit sur le marché du travail ou au foyer, elle doit avoir accès à de l'information socio-culturelle. Cette information lui permettra de jouer un rôle à part entière comme membre de la société québécoise et évitera le cloisonnement dans un rôle traditionnel et très limité.

C'est donc à tous les niveaux, pour toutes les étapes de leur vie, et en correspondance avec leurs besoins personnels, sociaux et professionnels, que l'on doit assurer aux femmes l'accès aux études offertes à l'ensemble de la population. La planification des services en éducation doit tenir compte de leur situation particulière et de l'évolution de ces besoins. C'est pourquoi, dans les chapitres qui vont suivre, nous nous arrêterons sur la condition sociale et économique de la femme au Québec, sur son utilisation des ressources éducatives actuelles et sur l'accessibilité à ces ressources afin de faire des recommandations visant à rendre plus accessible et plus adéquate l'éducation post-obligatoire pour les femmes.

CHAPITRE I

APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES FEMMES AU QUÉBEC

Source: Recensement de 1971, sauf indication contraire.
Voir statistiques à l'appendice A.

1.10 Nombre

Selon le dernier recensement, les femmes constituent 50.3% de la population, et 50.9% des adultes de 15 ans et plus dans la province de Québec. Leur espérance de vie est de 75 ans, tandis que celle des hommes est de 68 ans.

1.20 Sclarité

Parmi la population qui étudie à temps plein, le nombre de femmes se compare au nombre d'hommes jusqu'au CEGEP. Leur représentation tombe ensuite à 39% au niveau universitaire sous-gradué, et à 31% au niveau universitaire gradué.

Dans la population adulte en général, 19.6% des femmes ont plus de 11 ans de sclarité, comparativement à 23.3% des hommes.

Dans la population dite active, 31.1% des femmes ont plus de 11 ans de sclarité, comparativement à 26.8% des hommes.

Les femmes ont donc moins de sclarité que les hommes. Elles sont particulièrement minoritaires au-delà du niveau obligatoire d'études. Les moins scolarisées pénètrent très peu le marché du travail. Ceci a pour effet de produire une sclarité légèrement supérieure chez les travailleuses, effet paradoxal en regard des niveaux d'emploi et de salaire qu'elles occupent.

1.30 Présence sur le marché du travail

Le taux moyen d'activité chez les femmes augmente régulièrement depuis le début du siècle et se situe actuellement autour de 40%.

En 1971, il était de 28.4% chez les femmes mariées (ce qui représente une travailleuse sur deux), 25% chez les mères qui ont des enfants d'âge scolaire (une travailleuse sur quatre), et 22% chez les mères qui ont des enfants d'âge pré-scolaire (une travailleuse sur huit).

Les trois-quarts de ces travailleuses ont un emploi à temps plein.

Notons qu'il existe au maximum 10,000 places en garderie pour au-delà de 180,000 mères-travailleuses et un nombre encore plus considérable de jeunes enfants.

Notons également que ces chiffres ne tiennent pas compte du travail domestique des femmes, ni de leur collaboration non rémunérée aux entreprises familiales dirigées par le mari comme les fermes et les petits commerces.

1.40 Secteur et type d'emploi

Les femmes sont présentes dans la presque totalité des professions répertoriées au dernier recensement; leur présence est nulle dans moins de 7% des cas, ce qui peut encore signifier qu'on y trouve une ou deux femmes, puisque toutes les unités sont arrondies à 0 ou 5.

Leur répartition dans toutes ces occupations est par contre très inégale. Le travail de bureau regroupe 32% des travailleuses. Un autre 39% se répartit entre les services, la santé, le commerce et l'enseignement.

Elles se retrouvent massivement dans les emplois subalternes, mal payés, souvent non syndiqués, et où les possibilités de promotion sont minces. (voir tableau IV)

1.50 Revenu annuel moyen

En 1971, les femmes adultes au Québec avaient un revenu annuel moyen de \$2,971. (hommes \$6,288.). Parmi elles, 44% n'avaient aucun revenu et un autre 26.5% environ avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté établi par le Conseil économique du Canada. Donc, environ 7 femmes adultes sur 10 devaient vivre dans la pauvreté à moins d'être à la charge d'une autre personne.

Au Québec, le revenu moyen des travailleuses à temps plein était de \$4,652., comparativement à \$7,663. chez les hommes.

1.60 Etat civil

Environ 60% des femmes adultes au Québec sont mariées, 30% sont célibataires et 10% sont veuves ou divorcées. Leur moyenne d'âge au premier mariage est de 22 ans.

Au Canada en 1971, le taux de probabilité de divorce était de 23%. La même année, 39% des jugements de divorce laissaient une femme avec au moins un enfant à charge.

1.70 Maternité

Chez les non-célibataires, les femmes ont en moyenne 3.06 enfants. A l'intérieur du groupe d'âge de 15 à 44 ans, cette moyenne est de 2.31 enfants.

En 1974, 7.6% des naissances se sont produites hors mariage.

En 1971, les familles monoparentales représentaient 7.9% de toutes les familles québécoises et étaient dirigées par une femme dans 95% des cas. Plus du tiers de ces femmes seul soutien de famille devaient vivre de l'aide sociale.

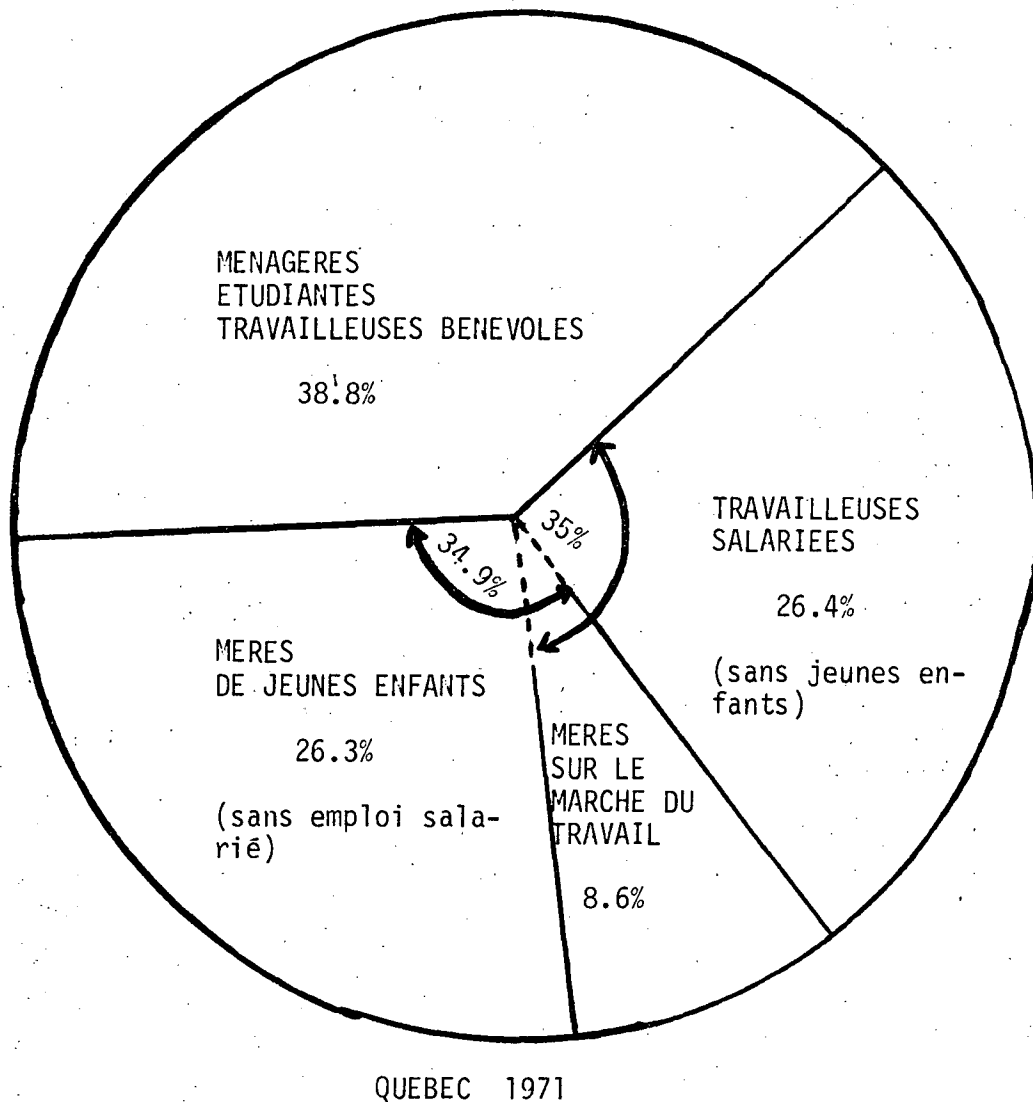
Au Canada en 1973, 59.6% des mères seules sont dans la pauvreté, par rapport à 14.1% des pères seuls, et 12.7% des familles à deux parents (1).

1.80 Maternité et travail rémunéré

Environ 35% des Québécoises adultes sont mères de jeunes enfants (moins de 15 ans). Le quart d'entre elles ont un emploi rémunéré, et il s'agit d'un emploi à temps plein 2 fois sur 3.

Environ 20% des Québécoises adultes ont des enfants d'âge pré-scolaire. Le cinquième d'entre elles ont un emploi rémunéré, à temps plein 7 fois sur 10.

(1) "Seul dans un monde à deux", Rapport du Conseil national du bien-être social (Canada), Avril 1976.



Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine du Canada estime qu'en moyenne, les jeunes filles présentement aux études secondaires seront sur le marché du travail pendant 25 à 30 années de leur vie adulte. La période où elles élèveront des enfants s'étendra par ailleurs sur environ 15 à 20 ans.

1.90 Synthèse

En résumé, les Québécoises ont reçu une formation moins longue que les hommes. Elles se retrouvent dans un éventail limité d'emplois,

avec un revenu très inférieur à celui des hommes, et peu de chances d'avancement. Elles se marient vers 22 ans et ont 2 ou 3 enfants. Durant la période où elles élèvent leurs enfants, le quart d'entre elles continue à travailler. Avec l'incidence croissante du divorce, en plus des naissances hors mariage, environ 8% des familles sont à leur charge. Vers 40 ans en général, l'éducation de leurs enfants tire à sa fin et elles entrent dans la seconde moitié de leur vie, soit en retournant sur le marché du travail, ou par des activités sociales ou culturelles diverses. Les femmes mariées vivront encore environ 7 ans après le décès de leur conjoint.

Les besoins de formation des femmes se lisent dans l'ensemble de ces données. Elles doivent subvenir à leurs besoins toute leur vie si elles sont célibataires. Si elles se marient et ont des enfants, elles doivent encore souvent partager cette charge financière avec leur conjoint, et risquent de la porter seules dans l'éventualité d'un divorce. Elles ont aussi, en plus, une responsabilité de ménagère et d'éducatrice que leurs conjoints partagent encore très peu aujourd'hui. Après la période de maternité, elles cherchent à retrouver une identité sociale et une certaine autonomie mais doivent surmonter leur isolement, leur décalage par rapport aux exigences de l'emploi, la discrimination fondée sur le sexe et/ou sur l'âge, etc...

Elles ont donc des besoins particuliers en termes de formation "permanente". On doit tenir compte des responsabilités familiales qu'elles assument durant un certain temps, des responsabilités financières qui peuvent leur incomber aussi lourdement (sinon plus) qu'aux hommes chefs de famille, et du problème de leur réintégration sociale et professionnelle progressive après la naissance des enfants.

Nous nous proposons d'élaborer les réponses possibles à ces besoins après une analyse des services et ressources éducatives auxquelles les femmes ont présentement accès, et de l'utilisation qu'elles en font.

CHAPITRE II

LES RESSOURCES EDUCATIVES ET LEUR UTILISATION EFFECTIVE CHEZ LES FEMMES

Il semble de plus en plus probable que le terme "étudiant adulte" changera bientôt de sens pour englober tous ceux qui étudient au-delà de l'âge obligatoire, c'est-à-dire normalement au-delà du secondaire V, qu'ils étudient le soir ou le jour, à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou en s'interrompant quelques années pour travailler, élever un enfant, ou vivre une autre forme d'expérience. C'est pourquoi nous examinerons ici les services éducatifs "réguliers" (programmes à temps plein, de jour) aussi bien que les services "aux adultes" (programmes à temps partiel, de soir, conçus pour ceux qui retournent aux études après quelques années d'absence).

2.10 ENSEIGNEMENT REGULIER

2.11 Enseignement régulier au CEGEP

Au niveau collégial, deux types de formation sont offerts, soit l'enseignement général donnant accès aux études universitaires, et l'enseignement professionnel donnant directement accès au marché du travail.

Dans ce qui va suivre, nous allons démontrer que malgré l'augmentation importante du nombre d'étudiantes inscrites au CEGEP, leur répartition à l'intérieur des différentes options (en 1974, 46.3% des diplômées se retrouvaient en sciences humaines) et techniques (en 1974, 46.7% des diplômées l'étaient en techniques biologiques) ne fait que consolider leur concentration dans des champs bien définis. Cette situation se traduira sur le marché du travail non seulement par une démarcation entre les secteurs d'emploi "féminins" et "masculins", mais également par une saturation dans des secteurs déjà dévalorisés et peu rentables professionnellement (peu de mobilité professionnelle - avancement et perfectionnement limités) et économiquement (salaire et conditions de travail en général).

2.11 a) Formation générale

On retrouve au CEGEP général cinq options regroupant les différents programmes. Les données disponibles sur les diplômés sont celles de 1973-74 (2). La répartition entre les options est la suivante:

TABEAU I - Diplômés du CEGEP général en 1974

Options	Répartition entre les options		Pourcentage de femmes chez les diplômés
	% F	% H	%
Sciences de la santé	23.0	18.3	50.2
Sciences pures et appliquées	6.6	23.8	18.1
Sciences humaines	46.3	36.4	50.6
Sciences de l'administration	3.6	13.5	17.5
Arts et lettres	20.6	8.1	67.2
TOTAL	100%	100%	44.6
NOMBRE	5,360	6,661	

Les étudiantes étaient donc surtout inscrites en sciences humaines. Elles étaient un peu moins nombreuses en arts et lettres mais y constituaient quand même les 2/3 des diplômés. Elles étaient normalement représentées en sciences humaines et de la santé et minoritaires en sciences pures et administration.

Si l'on compare les statistiques concernant les étudiants inscrits au CEGEP en 1975-76 (3) à celles des diplômés de 1973-74, on remarque

(2) DIGEC, Ministère de l'Education du Québec

(3) DIGEC, Ministère de l'Education du Québec

que malgré les trois années qui séparent les inscriptions et malgré l'augmentation très importante du nombre d'étudiantes inscrites, les choix restent proportionnellement les mêmes.

TABLEAU II

Etudiants inscrits au CEGEP général en 1975-76

Options	Répartition entre les options		Pourcentage de femmes chez les inscrits
	% F	% H	%
Sciences de la santé	22.7	17.1	50.0
Sciences pures et appliquées	5.7	23.9	15.2
Sciences humaines	46.3	33.8	50.7
Sciences de l'administration	5.0	16.1	18.9
Arts et lettres	20.3	9.1	62.6
TOTAL	100%	100%	42.9
NOMBRE	23,355	31,086	

Ces données nous permettent de conclure que le fait que plus d'étudiantes poursuivent des études devant les conduire à l'université n'implique nullement que l'on retrouvera une proportion plus importante de femmes dans les différentes spécialités universitaires.

2.11 b) Formation professionnelle

On retrouve au CEGEP cinq groupes de techniques professionnelles qui totalisaient, en 1973-74, 119 spécialités. Les diplômés de 1974 s'y répartissaient comme suit:

TABLEAU III

Diplômés du CEGEP professionnel en 1974

<u>Techniques</u>	Répartition selon les techniques		Pourcentage de femmes chez les diplômés
	<u>% F</u>	<u>% H</u>	<u>%</u>
Techniques biologiques	61.4	14.0	89.0
Techniques physiques	2.8	39.4	11.5
Techniques humaines	18.0	13.0	71.9
Techniques administratives	16.4	31.3	49.2
Arts	<u>1.4</u>	<u>2.2</u>	<u>54.5</u>
TOTAL	100%	100%	64.9
NOMBRE	5,482	2,958	

Si l'on compare les statistiques sur les inscriptions de 1975-76 avec celles des diplômés de 1974, on remarque qu'il y a plus de changement au professionnel que ce que l'on a pu observer au général. Un fait doit être souligné - la proportion globale de femmes inscrites malgré une augmentation importante du nombre absolu a diminué de 12%.

TABLEAU IV

Etudiants inscrits au CEGEP professionnel 1975-76

<u>Techniques</u>	Répartition selon les techniques		Pourcentage de femmes chez les inscrits
	<u>% F</u>	<u>% H</u>	<u>%</u>
Techniques biologiques	46.7	9.5	84.6
Techniques physiques	3.2	44.8	7.4
Techniques humaines	16.2	13.4	57.4
Techniques administratives	29.3	27.6	54.3
Arts	<u>4.6</u>	<u>4.8</u>	<u>52.0</u>
TOTAL	100%	100%	52.8
NOMBRE	26,351	23,574	

Le nombre de spécialités en 1975-76 est passé à 136. Les techniques biologiques qui regroupent maintenant 24 spécialités rassemblent 46.7% des étudiantes par opposition à 61.4% en 1973-74 alors qu'on y comptait 26 spécialités. Il faut noter qu'on retrouve inscrites en techniques infirmières en 1975-76, 65% des étudiantes, même proportion qu'en 1974 alors que 65% des diplômées en techniques biologiques l'étaient en techniques infirmières.

En techniques administratives en 1973-74, alors que l'on comptait 21 spécialités, 75% des diplômées étaient regroupées en finance, secrétariat et informatique. En 1975-76, alors que le nombre de spécialités est tombé à 19, on retrouve 29.3% étudiantes parmi les inscrits mais 88.5% d'entre elles sont concentrées en techniques administratives proprement dites, en finance, secrétariat et informatique.

En techniques humaines, alors qu'en 1974, 85% des diplômées étaient en éducation spécialisée, en assistance sociale et en bibliotechnique, on compte en 1975-76, 65.7% des étudiantes dans ces mêmes spécialités.

En techniques physiques, alors que le nombre de spécialités passait de 38 à 53, la proportion de femmes diminuait de 11.5% à 7.4%. En 1974, 62% des diplômées se retrouvaient en chimie industrielle et en chimie biologie. En 1975-76, 52% des femmes inscrites le sont dans ces mêmes spécialités.

Le nombre de spécialités en arts est passé de 16 à 23. Les étudiantes y sont en 1975-76 à peine plus nombreuses que les étudiants. Toutefois, les arts représentent un choix pour trois fois plus d'étudiantes qu'en 1973-74. L'esthétique, l'aménagement intérieur, le graphisme qui regroupaient en 1973-74, 77% des diplômées regroupent en 1975-76, 67% des inscrites.

Au secteur professionnel, les femmes sont donc maintenant majoritaires dans toutes les techniques à l'exception des techniques physiques où elles constituent nettement une minorité. Leurs choix restent toutefois concentrés autour de certaines spécialités.

2.12 Enseignement régulier à l'université

L'enseignement universitaire s'adresse presque exclusivement aux étudiants ayant terminé leurs études collégiales. Les choix effectués au CEGEP sont donc maintenus à l'université. Toutefois, à ce niveau, on peut dégager une dimension nouvelle qui est celle de la poursuite des études.

Les éléments les plus significatifs dans ce qui suit sont les suivants:

- a) le maintien de la concentration des étudiantes dans certains programmes: des diplômés universitaires, en 1974, 68% étaient en sciences humaines, éducation et lettres, alors que 70% des diplômés graduaient en sciences humaines, sciences pures et appliquées et administration.
- b) la diminution progressive du nombre d'étudiantes à mesure que les études avancent: alors qu'en 1974, les étudiantes représentaient 44.6% des diplômés du CEGEP général, elles ne représentaient plus que 38.4% des diplômés universitaires du 1er cycle, 30% du 2e cycle et 14.4% du 3e cycle.

2.12 a) Premier cycle

Les statistiques disponibles concernant les diplômés universitaires sont celles de 1974 (4). Les différents programmes universitaires ont été regroupés en neuf secteurs qui s'apparentent aux catégories utilisées pour le niveau collégial, et les diplômées de 1974 s'y répartissaient comme suit:

TABLEAU V

Diplômés universitaires du premier cycle 1974

<u>Spécialités</u>	<u>Répartition entre les spécialités</u>		<u>Pourcentage de femmes chez les diplômés</u>
	<u>% F</u>	<u>% H</u>	<u>%</u>
Sciences de la santé (médical)	5.5	9.2	27.0
Sciences de la santé (para-médical)	8.2	0.2	96.7
Sciences pures	7.7	12.2	28.1
Sciences appliquées	1.7	14.0	6.9
Sciences humaines	24.7	25.3	37.9
Sciences de l'éducation	29.5	14.0	56.8
Administration	3.3	18.8	10.0
Arts	5.5	1.7	67.2
Lettres	14.0	4.6	65.4
TOTAL	100%	100%	38.4
NOMBRE	5,635	9,037	

(4) Ministère de l'Éducation du Québec

Au premier cycle universitaire, plus de la moitié des étudiantes étaient formées en sciences humaines et en sciences de l'éducation. Bien que dans l'ensemble, les femmes ne représentaient que 38.4% des diplômés, elles étaient majoritaires en sciences de la santé (groupe para-médical), en arts et en lettres, en plus des sciences de l'éducation. Les sciences et l'administration, tout comme au niveau collégial, sont à majorité masculine, de même que les sciences de la santé, groupe médical.

Quelques données plus récentes sont disponibles. Celles-ci portent sur les inscriptions dans trois universités, soit l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal pour le trimestre d'automne '75. Nous relevons ici les données les plus significatives. Les tableaux complets se retrouvent en annexe (appendice B).

TABLEAU VI

Inscriptions à temps complet au premier cycle universitaire pour le trimestre d'automne 1975(5).

Universités et spécialités	Répartition des femmes selon les facultés	Pourcentage de femmes chez les inscrits
	%	%
Université Laval		
Education et formation des enseignants	22.5	63.1
Sciences de la santé	15.8	53.6
Lettres	14.8	55.9
Administration	3.8	17.9
Ensemble	—	37.7
UQAM		
Formation des maîtres	30.9	68.9
Arts	18.0	59.7
Lettres	13.0	50.8
Sciences humaines	25.5	42.0
Sciences économiques et administration	4.3	18.3
Ensemble	—	47.2

(5) Registraires des Universités Laval, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal.

Université de Montréal (6)

Arts et Sciences	47.7	50.2
Diététique	2.7	95.7
Réadaptation	5.6	85.2
Nursing	5.4	88.0
Sciences de l'éducation	8.9	84.0
Ensemble	-	50.2

Pour compléter l'information sur l'Université de Montréal, on peut souligner qu'à l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC), les étudiantes à temps complet au premier cycle au trimestre d'automne 1975 ne représentaient que 19.9% des inscrits, alors qu'à l'école Polytechnique, elles n'en représentaient que 4.4%.

Ces données, même si elles sont incomplètes puisqu'il ne s'agit que de quelques universités, permettent de constater que les femmes restent majoritaires dans les mêmes domaines que ce qui avait été relevé chez les diplômés de 1974. Leur concentration en sciences humaines et en sciences de l'éducation est soutenue.

2.12 b) Deuxième et troisième cycles

La proportion de femmes chez les étudiants de niveau universitaire va en diminuant aux deuxième et troisième cycles.

(6) La faculté de l'Education permanente n'est pas incluse dans les répartitions.

TABLEAU VII

Diplômés universitaires du deuxième et du troisième cycles en 1974.

Spécialités	Deuxième cycle			Troisième cycle		
	Répartition selon les spécialités		Pourcentage de femmes chez les diplômés %	Répartition selon les spécialités		Pourcentage de femmes chez les diplômés %
	% F	% H		% F	% H	
Sciences de la santé (médical)	2.1	0.9	48.4	7.5	3.8	25.0
Sciences de la santé (para-médical)	2.9	0.1	91.3	1.2	-	100
Sciences pures	8.9	13.2	22.5	26.4	42.4	9.5
Sciences appliquées	3.3	15.3	8.5	-	19.9	0
Sciences humaines	29.2	25.5	33.0	32.1	24.4	18.1
Education	21.4	15.3	37.5	5.7	2.5	27.3
Administration	15.8	23.3	22.5	-	0.3	0
Arts	3.3	0.7	68.6	26.4	-	40.0
Lettres	13.2	5.8	49.2	-	6.7	
TOTAL	100%	100%	30.0	100%	100%	14.4
NOMBRE	729	1,701		53	316	

A partir du deuxième cycle, les femmes demeurent concentrées dans le secteur des sciences humaines et de l'éducation mais n'y sont plus majoritaires.

Si l'on s'arrête sur les inscriptions dans quelques universités à l'automne '75, on remarque que globalement les tendances restent les mêmes. Nous relevons ici les données les plus significatives. Les tableaux complets se retrouvent à l'appendice B.

TABLEAU VIII

Inscriptions à temps complet au deuxième et au troisième cycles pour le trimestre d'automne 1975.

Universités et spécialités	Deuxième cycle		Troisième cycle	
	Répartition des femmes selon les spécialités %	Proportion de femmes chez les inscrits %	Répartition des femmes selon les spécialités %	Proportion de femmes chez les inscrits %
Université Laval				
Sciences de la santé	6.6	53.5	11.4	33.3
Education	14.6	42.5	10.0	58.3
Lettres	31.2	37.1	45.7	30.2
Sciences so- ciales et psy- chologie	24.4	35.6	11.4	23.5
Ensemble		28.8		20.7
	Nombre: 349		Nombre: 70	
Université de Montréal				
Arts et scien- ces	49.8	47.5	77.9	36.8
Diététique	1.0	64.3	-	-
Réadaptation	4.30	86.1	-	-
Nursing	4.30	90.2	-	-
Sciences de l'é- ducation	10.6	48.9	12.9	36.7
Ensemble		38.8		35.4
	Nombre: 861		Nombre: 140	

Pour l'Université du Québec à Montréal, la répartition entre les spécialités est trop élaborée pour être présentée ici. Il faut toutefois souligner que les étudiantes du deuxième cycle, au nombre de 102, représentent 50% des inscrits en études littéraires et 66.7% des inscrits en biologie alors qu'elles ne forment que 38.2% de l'ensemble des étudiants de ce niveau.

2.20 ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

L'enseignement aux adultes recouvre un grand nombre de programmes qui sont dispensés par des organismes et sous des formes très variées. Aux niveaux secondaire et collégial, c'est la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation qui coordonne ce secteur. À l'université, les étudiants "adultes" ne sont pas aussi nettement cloisonnés par rapport aux étudiants réguliers et les facultés d'éducation permanente varient en nature et en importance d'une université à l'autre. D'autres possibilités de formation existent encore: cours par correspondance, Multi-Média, formation en industrie, organismes volontaires, etc... Nous tenterons non pas d'en faire l'inventaire, mais plutôt de donner un aperçu des principaux services organisés sur une échelle provinciale et théoriquement accessibles à tous.

Les éléments principaux qui se dégagent de la participation des femmes aux différents cours d'enseignement aux adultes sont les suivants:

- 1) les femmes s'inscrivent plus facilement aux cours de formation générale qu'à ceux de formation professionnelle. En effet, les conditions d'accès à celle-ci les excluent en majorité. (voir 3.12)*
- 2) les cours à temps partiel, malgré les désavantages qu'ils comportent, sont nettement plus accessibles aux femmes que les cours à temps plein, ces derniers demandant une disponibilité qu'elles ont rarement.*
- 3) le désir d'étudier chez les femmes se manifeste dans leur sur-représentation aux cours de formation socio-culturelle. Ces cours ne sont toutefois pas utiles sur le plan professionnel et économique et ne sont en fait qu'une formation personnelle.*

2.21 Formation générale - DGEA

Les programmes de la DGEA en formation générale permettent d'acquérir un degré de scolarité de niveau secondaire. On peut les suivre à temps plein ou à temps partiel.

TABLEAU IX

Inscriptions aux cours de formation générale
pour l'année 1974-75 (7)

	Répartition des femmes <u>c/</u> <u>%</u>	Pourcentage de femmes chez les inscrits <u>%</u>
Temps plein	43.68	61.75
Temps partiel	56.32	62.11
TOTAL	100%	61.95

NOMBRE: 29,153

Les femmes sont donc majoritaires dans ces cours de formation générale. Elles l'étaient également pour les années précédentes (59.7% des inscrits en 1973-74 et 55.6% des inscrits en 1972-73). Il faut remarquer qu'en majorité, elles suivent des cours à temps partiel.

2.22 Formation professionnelle - DGEA

Il existe au Canada un programme de formation professionnelle dont une partie est offerte dans les institutions d'enseignement et l'autre dans l'industrie. Ce programme est régi par une entente fédérale-provinciale - les responsables en sont le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et le ministère de l'Education. Cette formation a pour but l'apprentissage, le perfectionnement et le recyclage professionnel.

Au Québec, la Direction générale de l'éducation des adultes est responsable de la formation professionnelle de niveau secondaire et de niveau collégial offerte dans les commissions scolaires et les CEGEP.

Il est très difficile d'obtenir des données sur la clientèle de ces cours. Nous ne possédons pas de données sur les étudiants en industrie. En ce qui concerne la DGEA, les données disponibles sont nettement incomplètes et portent sur des années différentes. Nous pouvons malgré tout tenter de faire des observations à partir des quelques chiffres dont nous disposons.

(7) Les statistiques utilisées en éducation des adultes nous ont été transmises par différents services de la DGEA.

En 1975-76, les spécialités offertes étaient au nombre de 301, réparties en treize secteurs. Sur ce nombre, sept secteurs (149 spécialités) préparaient à des emplois à forte prédominance masculine et pour lesquels les femmes auraient d'énormes difficultés à être engagées (construction, menuiserie, soudure, etc...). Par conséquent, la moitié des spécialités de ce programme de formation sont en fait réservées aux hommes.

En 1974-75, les femmes comptaient pour 43% de la clientèle du programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne du Québec. A partir du nombre d'inscriptions féminines dans les différents cours pour 1973-74, on constate que les femmes ne sont inscrites que dans 164 spécialités, qu'elles sont nettement minoritaires dans plusieurs spécialités (34 n'ont qu'une inscription féminine, 14 n'en comptent que 2 et 10 n'en comptent que 3). De plus, 16.87% des étudiantes sont inscrites au cours de sténo-dactylo bilingue, 10.57% au cours de techniques infirmières, 8.23% au cours de commis-dactylo et 7.01% comme commis-comptables. Ce qui signifie que 43% des femmes qui reçoivent une formation professionnelle sont absorbées par 4 spécialités seulement, sur un total de quelque 300 spécialités offertes. Et on peut facilement constater qu'il s'agit surtout d'une préparation à des emplois de bureau, mal rémunérés, et à faible potentiel d'avancement.

Pour connaître la répartition des femmes entre les cours à temps plein et à temps partiel, nous ne possédons que les inscriptions de 1973-74.

TABLEAU X

Inscriptions en 1973-74 aux cours de formation professionnelle au Québec.

	Répartition des femmes %	Proportion de femmes chez les inscrits %
Temps plein	21.64	18.52
Temps partiel	78.36	44.64
TOTAL	100%	34.21
NOMBRE:	13,959	

Il faut remarquer qu'on retrouve les femmes surtout à temps partiel, cours qui ne sont pas financés.

Pour l'année 1975-76, nous ne possédons de données précises que pour une région, soit celle de Québec où 19 spécialités offertes dans 7 CEGEP et 11 commissions scolaires régionales. A partir de ces données (8), nous avons constaté que 90.4% des étudiantes se regroupaient dans les techniques de l'administration, les techniques commerciales, les techniques de services éducatifs et personnels ainsi que les techniques de l'alimentation.

Il faut également souligner ici que dans le prospectus de la DGEA, 9 spécialités sont décrites uniquement au féminin: puéricultrice, esthéticienne, maquilleuse, hôtesse, serveuse, caissière, caissière-vendeuse, secrétaire de direction et couturière. De plus, dans le détail des cours, on retrouve comme titre de cours: opératrice de machine à coudre, opératrice perforatrice et piqueuse de cuir.

Il semble donc, à partir de ces quelques informations, que les femmes soient nettement desservies et orientées vers des emplois subalternes. Elles sont proportionnellement plus nombreuses maintenant qu'elles ne l'étaient dans les années précédentes. Toutefois, c'est surtout à temps partiel qu'elles suivent ces cours et elles sont nettement concentrées dans un petit nombre de spécialités.

2.23 Formation socio-culturelle - DGEA

Ces cours d'une durée habituelle de trente heures visent à aider l'adulte à mieux vivre sa vie personnelle, familiale et sociale, à comprendre la société dans laquelle il vit et à agir sur son milieu. Ce type de formation ne donne droit à aucun crédit.

Les thèmes de rencontre proposés par la DGEA en 1974-75 étaient surtout axés sur la vie familiale et domestique. La liste complète se retrouve à l'appendice C. Les SEAPAC (Services éducatifs d'aide personnelle et d'animation communautaire) peuvent aussi développer des programmes selon les besoins locaux.

De nouveaux thèmes peuvent être ajoutés si un groupe de personnes intéressées en fait la demande. D'après les statistiques du ministère pour 1973-74, certains cours débordent le cadre suggéré par le ministère, tels: le dépannage et l'entretien de la voiture, les parents uniques, la planification familiale, etc... Toutefois, dans leur ensemble, ces cours sont orientés vers les tâches domestiques et l'édu-

(8) Commission de la Formation professionnelle, région de Québec.

cation des enfants. Notons que la formation des professeurs disponibles influence beaucoup les sujets qui seront offerts, et que justement, les professeurs de couture, tricot, cuisine, etc... sont souvent les plus faciles à recruter. On y retrouve beaucoup de femmes, en 1974-75, 62,514 femmes y étaient inscrites, ce qui représentait 87% de l'ensemble des inscrits.

Même s'il n'est pas encore reconnu par l'attribution de crédits, ce secteur de formation attire surtout des femmes parce que son contenu s'adresse manifestement à elles, contrairement aux programmes de formation professionnelle qui sont décrits au masculin pour la plupart. De plus, il s'agit de la formule la plus accessible: on n'a pas besoin de pré-requis et on peut y consacrer un seul soir par semaine (ce qui compte beaucoup quand on a des responsabilités accaparantes à la maison). Pour certaines femmes encore, ce choix a aussi l'avantage d'être plus sécurisant: le mari ne se sent pas menacé puisqu'elle n'étudie pas en vue d'aller travailler mais plutôt comme loisir, et elle-même ne craindra pas de faire figure d'exception puisque les autres étudiants seront tous (ou presque) des femmes dans une situation semblable à la sienne.

Dans le cadre de l'éducation populaire, le ministère de l'Education offre un programme d'aide aux organismes volontaires voués à l'éducation populaire. L'objectif du programme est "d'aider les associations et groupements volontaires d'éducation populaire à remplir plus efficacement leur rôle dans ce domaine auprès de la population du Québec, et par là contribuer, en plus des structures institutionnalisées déjà en place, au développement en général de l'éducation des adultes au Québec" (9). Le budget de ce programme semble assez limité (\$600,000. en 1975-76 à cause d'un budget hypothéqué l'année précédente). Beaucoup d'organismes soumettent des projets et parmi ceux-ci, on retrouve plusieurs associations féminines. Les projets soumis par celles-ci en 1975 visaient surtout la formation de personnes pouvant assurer le bon fonctionnement et la continuité au sein des organismes et d'autres services communautaires. Le programme d'aide étant restreint, les organismes d'éducation populaire semblent actuellement très limités dans leurs possibilités d'actions et doivent s'en remettre au travail bénévole pour subsister.

2.24 Comparaison des types de formation offerts par la D.G.E.A.

A l'appendice D, le tableau I indique que les femmes, au nombre de 115,555 en 1973-74, constituent environ les 2/3 de la clientèle de la

(9) Programme d'aide aux organismes volontaires voués à l'éducation populaire, 1976-77, Direction générale de l'éducation aux adultes, ministère de l'Education du Québec.

DGEA. Ceci est dû à leur forte représentation chez les étudiants de formation socio-culturelle (87.3%). Elles sont aussi majoritaires en formation générale (59.7%). C'est en formation professionnelle qu'elles sont le moins nombreuses par rapport aux étudiants masculins (34.2%) et aussi par rapport à l'ensemble des femmes inscrites (13.1%).

Le choix entre des études à temps plein ou à temps partiel semble avoir plus de conséquence pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, en formation générale et professionnelle, 67.70% des femmes suivent des cours à temps partiel comparativement à 54.44% des hommes. Si on inclut la formation socio-culturelle qui n'existe qu'à temps partiel, on constate que 86.7% des femmes sont à l'éducation des adultes à temps partiel, comparativement à 61.2% des hommes.

2.30 Multi-Média

Multi-Média offre à tous ceux qui le désirent la possibilité de s'inscrire à un projet éducatif de leur choix, sur l'un des thèmes suivants:

- les conditions de vie
- la consommation
- l'agriculture
- la santé
- le monde du travail.

Ces projets sont développés dans un groupe de travail, selon les besoins et intérêts du groupe. Il n'y a pas de programmes définis ni de cours comme tels, et cette formation n'est pas créditée.

Nous ne disposons de données que sur les trois secteurs de la région métropolitaine pour l'année 1974-75. On y trouvait 8,772 femmes inscrites, soit 74% de l'ensemble des inscrits. Leur moyenne d'âge était plus élevée que chez les hommes: 40% de ceux-ci avaient moins de 35 ans contre 27% des femmes. On a constaté que les veuves en particulier étaient fortement représentées dans cette clientèle féminine. A partir d'un échantillon, on a constaté que seulement 11% d'entre elles étaient salariées, et 63% étaient ménagères, alors que 51% des hommes étaient salariés (10).

Dans l'ensemble des téléspectateurs de Multi-Média, on trouve aussi une majorité de femmes, soit 79%.

(10) PINARD, Diane, Analyse de la clientèle inscrite au Projet Long de Multi-Média en 1974-75 (tri-régional), Service de Recherche et d'Evaluation, ministère de l'Education du Québec.

2.40 Enseignement aux adultes dans les CEGEP

Le ministère de l'Éducation ne possède aucune donnée sur les étudiants aux cours d'éducation permanente dans les CEGEP.

2.50 Enseignement aux adultes dans les universités

Nous avons abordé la question de l'enseignement aux adultes dans les universités sous deux angles différents. Il y a l'éducation des adultes (ou permanente) qui constitue une "faculté" indépendante des autres facultés et dont les cours se donnent en dehors des heures de travail. Mais il y a également les étudiants à temps partiel qui sont inscrits aux cours réguliers en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire mais qui complètent leurs études sur une période plus longue que ne le font les étudiants réguliers. Nous avons inclus cette forme d'études dans l'éducation aux adultes car la plupart des étudiants à temps partiel sont des adultes qui ne peuvent se consacrer à leurs études à temps plein.

L'éducation des adultes "proprement dite" permet aux adultes de suivre des cours en dehors des heures normales d'étude. Les cours offerts ne sont pas les mêmes que ceux qui sont offerts comme cours réguliers. Les universités offrent différents programmes, les étudiants peuvent en général choisir entre des cours conduisant à des certificats, des cours libres crédités et des cours culturels sans crédit.

Nous disposons de données sur deux universités, soit l'Université Laval et l'Université de Montréal. Le détail des inscriptions est présenté en annexe (appendice D). A l'Université Laval, au trimestre d'automne '75, les femmes représentent 33.3% de la clientèle. On compte un nombre important d'étudiants inscrits à un ou des cours sans être admis à un programme de cours. Les autres se répartissent dans des programmes qui mènent à des certificats. Le certificat où l'on retrouve le plus grand nombre d'étudiants est le certificat en administration dont les étudiantes ne forment que 25% de la clientèle. Les étudiantes sont majoritaires en nursing (98.15% de la clientèle), en traduction (71.74%), en pédagogie des inadaptes (77.17%). A l'Université de Montréal où l'éducation permanente offre également des certificats, on peut remarquer que les tendances sont les mêmes. Les étudiantes sont plus nombreuses et elles représentent 70.6% de l'ensemble de la clientèle. Toutefois, 31.6% d'entre elles sont inscrites en nursing communautaire où elles représentent 94.4% des étudiants. Un autre 10.4% d'entre elles se retrouvent en traduction. L'Université de Montréal offre également un "enseignement professionnel et culturel". Nous ne connaissons pas la répartition des étudian-

tes à l'intérieur des programmes mais il est intéressant de noter qu'elles représentent 59.4% de la clientèle.

On peut remarquer, à partir de ces deux universités, que la concentration des étudiantes dans certains programmes semble exister tout autant en éducation des adultes à l'université qu'aux cours réguliers. Si l'Université de Montréal regroupe une clientèle féminine plus importante, c'est qu'on y offre des programmes de cours répondant aux orientations habituelles des femmes.

L'autre aspect qui nous intéresse dans les cours universitaires est celui des étudiants à temps partiel. Nous disposons de données sur les inscriptions aux mêmes universités sur lesquelles nous nous sommes déjà penchées:

TABLEAU XI

Pourcentage de femmes chez les inscrits au premier cycle universitaire pour le trimestre d'automne '75

	Répartition des femmes selon leur statut %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Université Laval		
Temps plein	73.2	37.7
Temps partiel	26.8	51.7
TOTAL	100%	40.6
UQAM		
Temps plein	44.0	47.2
Temps partiel	56.0	51.3
TOTAL	100%	49.4
Université de Montréal		
Temps plein	54.7	50.2
Temps partiel	45.3	64.8
TOTAL	100%	55.9

Dans chacune de ces trois universités, la proportion des femmes est plus élevée à temps partiel qu'à temps plein. Des données à cet ef-

fet avaient déjà été relevées pour les années 70-71 par des spécialistes en éducation des adultes (11). Les spécialisations des femmes qui étudient à temps partiel sont les mêmes que celles des étudiantes à temps plein. Il s'agit donc d'une question de "possibilités" d'études et non d'une question de choix de cours. Ce phénomène est très significatif puisque pour ces seules trois universités, au premier cycle, on compte 9,650 étudiantes à temps partiel contre 12,850 à temps plein. C'est donc dire que 42.89% de la clientèle féminine suit des cours à temps partiel. Dans le cas des hommes, on en retrouve 7,384 à temps partiel contre 16,345 à temps plein, ce qui signifie que 31.12% de la clientèle masculine est à temps partiel.

Les études à temps partiel paraissent donc être la seule solution pour beaucoup de femmes. C'est donc que, dans le contexte actuel, pour un grand nombre d'entre elles, les études ne peuvent constituer une priorité.

2.60 Cours par correspondance

Le ministère de l'Éducation offre également des cours par correspondance en formation générale au niveau secondaire ainsi qu'en formation professionnelle.

TABLEAU XII

Inscriptions au registre le 31 août 1975 (12)
pour les cours par correspondance

Types de cours	Répartition des femmes entre les cours %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Formation générale	47.02	52.08
Formation professionnelle	8.53	92.72
sténo	3.66	95.95
dactylo	3.87	90.43
Cours avec attestation d'études	44.45	30.60
TOTAL	100%	40.86
NOMBRE	3,881	

(11) DAOUST, Gaétan, BELANGER, Paul, L'Université dans une société éducative, PUM, Montréal, 1974, p. 82.

(12) Service des cours par correspondance, ministère de l'Éducation du Québec.

Il faut noter ici qu'à l'intérieur des cours avec attestation d'études, il y a une forte concentration de femmes dans le cours de tenue de livres, soit 39.5% d'entre elles. Egalement, sur une possibilité de 48 cours, on en retrouve 14 où il n'y a aucune inscription féminine alors que dans tous les cours, on retrouve des hommes.

2.70 Cours de gestion des petites entreprises

Le ministère de l'Education a confié à la Chambre de Commerce de la province le mandat de promouvoir et d'organiser les cours de gestion des affaires ainsi que des cours de formation des cadres. Pour l'année 1973-74, d'après les données de la DGEA, 16.4% des inscrits étaient des femmes.

TABLEAU XIII

Inscriptions aux cours de gestion des entreprises
pour 1973-74

	Répartition des femmes	Pourcentage de femmes chez les inscrits
	%	%
Gestion des affaires	66.71	25.66
Formation des cadres	33.29	9.50
TOTAL	100%	16.39
NOMBRE	811	

En gestion des affaires, c'est au cours de contrôles comptables que le plus grand nombre de femmes se sont inscrites (16.03%) tandis qu'en formation des cadres, c'est au cours de surveillance efficace en relations humaines qu'il y a concentration (17.26% des femmes y sont inscrites).

2.80 La Télé-Université

L'Université du Québec offre quelques cours dans le cadre de la Télé-Université. Ces cours cherchent à rejoindre les gens qui ne peuvent

se rendre dans des institutions d'enseignement. Nous ne possédons pas actuellement de données précises sur les cours. Toutefois, la formule semble intéressante. Le choix de cours est pour le moment restreint et le coût assez élevé.

2.90 Synthèse

Cet exposé de l'utilisation des services éducatifs chez les femmes nous révèle donc les points suivants:

Les femmes étudient en grand nombre mais elles sont de moins en moins nombreuses à mesure que le niveau d'étude est plus avancé. Alors qu'elles représentent environ la moitié des étudiants réguliers au CEGEP, elles ne forment plus que 14% des étudiants universitaires au troisième cycle.

A tous les niveaux, également, les femmes semblent restreindre leurs choix de formation aux domaines qui rejoignent les attentes traditionnelles de la société envers les femmes, c'est-à-dire ceux où l'on doit aimer et/ou servir (infirmière, éducatrice, exécutante en administration, travailleuse sociale, etc...), par opposition aux domaines où l'on doit savoir et/ou décider (sciences pures et appliquées, génie, administration, etc...) qui sont aussi comme par hasard les plus rentables.

Lorsque, par la suite, elles sentent le besoin de parfaire leur formation, elles doivent souvent se contenter de cours qui n'offrent aucune solution à leurs problèmes socio-économiques et professionnels, et satisfont très partiellement à leurs besoins de développement personnel. En effet, elles sont de moins en moins nombreuses à mesure qu'on passe des cours télévisés aux cours à temps partiel, puis aux cours à temps plein, c'est-à-dire à mesure que la formule exige plus de disponibilité et plus de pré-requis académiques. Malheureusement, on a vu qu'en même temps, plus la formule est souple, plus les choix de programmes sont restreints et moins la formation est reconnue.

CHAPITRE III

L'ACCESSIBILITE DE L'EDUCATION DES ADULTES

L'accès à tous ces types de formation peut être limité à différents niveaux: soit par les pré-requis qui sont exigés, soit par le processus d'information, d'orientation et/ou d'accueil qui répondent plus ou moins aux besoins de la clientèle, soit encore par les dépenses occasionnées (garde des enfants, transport, frais de cours, etc...) ou les horaires peu accommodants.

Dans l'étude qui suit de l'accessibilité de l'éducation des adultes, les points suivants apparaissent comme les plus déterminants:

- a) l'expérience de vie familiale (éducation des enfants, etc...) n'est pas considérée comme le sont la scolarité et l'expérience professionnelle dans l'évaluation de l'étudiant lors de son inscription;*
- b) l'orientation des étudiantes dans les différents programmes continue de se faire en fonction de conceptions traditionnelles du rôle de la femme;*
- c) les cours au Québec se donnent dans des conditions matérielles et nécessitent des possibilités financières qui ne tiennent pas compte de la réalité des femmes. (cf. chapitre I)*

3.10 EXIGENCES ACADEMIQUES

3.11 Enseignement régulier

L'enseignement collégial et universitaire régulier est d'abord accessibles à ceux qui ont complété leurs études secondaires et collégiales respectivement. Les universités acceptent également les personnes ayant atteint un certain âge (l'âge limite varie selon les universités) et qui n'ont pas les crédits requis, mais il est difficile d'évaluer ce phénomène: l'appréciation des connaissances acquises s'effectue en comité et peut varier d'une université à l'autre et d'un cas à l'autre.

3.12 Enseignement aux adultes

Pour pouvoir s'inscrire à un cours offert par la DGEA, il faut être un adulte (1 an de plus que l'âge scolaire obligatoire) et avoir laissé l'école régulière depuis au moins douze mois.

La formation générale du programme d'éducation des adultes de la DGEA s'évalue selon les crédits accumulés au niveau secondaire.

C'est la même chose en formation professionnelle, certains cours étant de niveau secondaire, d'autres étant de niveau collégial. Le prospectus de la DGEA spécifie que l'organisme de formation peut reconnaître l'expérience pertinente d'un candidat, et que pour les cours à temps partiel, on doit déjà avoir travaillé dans un métier connexe à celui auquel le cours conduit.

Dans les universités, les cours offerts dans le cadre de l'éducation aux adultes requièrent de façon générale un diplôme d'enseignement général ou des connaissances jugées équivalentes.

La formation socio-culturelle ainsi que les activités éducatives à Multi-Média sont accessibles sans aucun pré-requis. Pour les cours de Télé-Université, certains cours s'adressent aux enseignants, pour les autres aucun niveau d'études spécifiques n'est requis.

L'accès aux cours de gestion des affaires et de formation des cadres n'est pas non plus déterminé par la scolarité mais par l'exigence d'être déjà en affaires soi-même, ou de travailler dans une entreprise qui participe au programme de la Chambre de commerce.

3.20 ORIENTATION ET ADMISSION

3.21 Enseignement régulier

Pour les candidats réguliers au CEGEP ou à l'Université, la transition s'effectue à partir du niveau précédent. Les femmes ont théoriquement accès aux mêmes programmes que les hommes, mais comme on l'a vu, leurs choix sont en général assez marqués par la classification traditionnelle des domaines masculins et féminins. Les services d'orientation et d'information ne semblent faire aucun effort pour faire évoluer la situation; on utilise encore d'ailleurs des instruments de mesure des intérêts et aptitudes, dont la structure discriminatoire ne peut qu'encourager le statu quo. Dans le matériel utilisé par les conseillers en orientation, les cours sont souvent décrits comme s'adressant à des étudiants d'un seul sexe. En effet, pour certains

cours du niveau collégial, tels les techniques agricoles, techniques du papier, du génie industriel, etc..., on ne se réfère qu'aux "étudiants" alors que pour d'autres types de formation, on parle "d'étudiants (es)". L'actuaire (université) est décrit comme "un mathématicien homme d'affaires", le météorologiste est un "homme", on parle de "bachelières" en nursing, etc... (13)

3.22 Enseignement aux adultes

Les candidats à l'éducation des adultes à temps partiel s'inscrivent eux-mêmes à l'organisme de formation et ont théoriquement accès aux services d'orientation offerts aux étudiants réguliers. Il semble toutefois que cette formule ne réponde pas adéquatement aux besoins des étudiants "adultes" et que les conseillers en orientation soient réticents à ajouter ceux-ci à leur clientèle déjà nombreuse. Une autre formule d'accueil, celle des SEAPAC a vu le jour en 1972. Presque toutes les commissions scolaires ont tenté ce type d'action mais les différents projets mis sur pied varient en ampleur. Peu d'endroits se sont engagés dans la dimension communautaire et les SEAPAC ne rejoignent pas encore le milieu de façon efficace, sauf dans les cas où ils passent par des organismes existant déjà dans le milieu.

Les candidats à l'éducation des adultes à temps plein doivent être inscrits par l'intermédiaire d'un conseiller du Centre de main-d'oeuvre du Canada. La liberté de choix du candidat est alors réduite à peu de choses. D'abord parce que c'est le conseiller qui décide s'il peut suivre un cours et à quel cours il doit s'inscrire. Ensuite parce que les besoins des employeurs de la région et la probabilité que le candidat réussisse à répondre à ces besoins sont déterminants, alors que les besoins et intérêts du candidat lui-même passent, au mieux, au second plan. Finalement (et cela vaut aussi pour la formation à temps partiel et, dans une certaine mesure, pour l'enseignement collégial et universitaire régulier), chaque organisme offre un nombre très limité de spécialités, surtout à l'extérieur des grands centres. Il semble encore que les cours disponibles en formation professionnelle répondent très peu aux besoins de la main-d'oeuvre féminine ou des femmes qui veulent reprendre un emploi après quelques années de travail au foyer, et qu'ils visent prioritairement la formation de la main-d'oeuvre masculine. On continue de diriger les femmes vers des cours qui conduisent à des emplois traditionnellement "féminins" qui souvent sont parmi les moins bien rémunérés et déjà saturés. D'ailleurs on ne se cache pas, à certains endroits, de n'admettre les fem-

(13) BEAULE, Serge, Guide des cours et des carrières. Guérin, Montréal, 1976.

mes que s'il reste des places après que tous les candidats masculins aient pu s'inscrire; il en est ainsi pour les cours de formation agricole en particulier. Dans le cadre du PFMC, pour remédier à cette situation, on a choisi cette année cinq cours où l'on donnera priorité aux inscriptions féminines. Ces cours sont ceux de boucher, de dessinateur industriel - mécanique, d'électrotechnique (contrôle et commande industrielle), de pressier offset (imprimerie) et de machiniste général. Ils sont répartis dans différentes régions afin de rejoindre les femmes de différents milieux. Cette expérience vise à permettre l'intégration des femmes dans des cours "habituellement réservés aux hommes".

3.30 Accessibilité matérielle

Une première condition matérielle d'accessibilité à l'éducation "post-obligatoire" est que l'on puisse se rendre aux cours en un temps et à un coût raisonnables. Dans les régions extérieures aux grands centres, la distance représente un obstacle d'autant plus sérieux que l'éventail des cours offerts est réduit. On a donc moins de choix, et encore plus de difficultés à aller chercher ailleurs ce qu'on n'a pas dans sa région. On peut également souligner que même dans les villes de grandeur moyenne, les services offerts en transport public ne correspondent pas toujours aux besoins des gens qui désirent se rendre dans les institutions d'enseignement.

Pour les gens qui sont trop éloignés ou retenus à la maison (les mères de famille, par exemple), trois formules sont disponibles: Multi-Média mais celle-ci n'offre pas de formation créditée, les cours par correspondance et Télé-Université. Les cours par correspondance peuvent résoudre certains problèmes mais l'isolement de l'étudiant et le peu de choix de cours dans ce type de programme en fait une solution temporaire et qui ne peut être considérée comme idéale pour ceux qui veulent arriver à une formation complète. Télé-Université semble certes la formule qui, actuellement, offre le plus de possibilités. Il faudra vérifier après un certain temps l'impact d'une telle formule et si l'éventail de cours offerts correspond aux besoins.

Il faudrait mentionner ici le rôle que peuvent jouer les organismes volontaires d'éducation populaire pour les gens éloignés et retenus par des tâches familiales ou autres. Des programmes souples et répondant aux besoins précis du milieu peuvent certes améliorer les possibilités de formation pour bien des individus. Encore ici, toutefois, il ne s'agit pas de formation créditée mais de formation socio-culturelle.

Le problème majeur pour les mères de famille est sans contredit le

nombre réduit de possibilités offertes pour la garde des enfants. Pour les mères seules, ceci constitue même un obstacle infranchissable. Les hommes peuvent plus facilement compter sur leur femme que l'inverse à ce sujet. Il n'existe aucun mécanisme pour assurer la garde des enfants dans les établissements d'enseignement en dehors des heures de cours réguliers. Il est donc nécessaire pour une mère de famille d'assurer la garde de ses enfants à la maison et le coût de la garde à domicile est en général inabordable.

Les horaires peuvent représenter une autre contrainte. Les cours à temps partiel se donnent presque tous le soir à une heure où dans bien des cas, il est difficile pour les mères de famille de s'absenter du foyer. Les cours à temps plein ont lieu l'avant-midi et l'après-midi. Pour les étudiants à temps partiel, en particulier les femmes sans emploi, il serait peut-être plus pratique d'étudier le matin par exemple, et de pouvoir passer les soirées avec leur famille. Les horaires devraient être assouplis pour répondre aux besoins des clientèles spécifiques.

3.40 ACCESSIBILITE FINANCIERE

3.41 Enseignement régulier

L'enseignement collégial régulier est gratuit sauf pour les frais d'inscription. L'enseignement universitaire régulier est plus coûteux, environ (\$400 - \$750). Dans les deux cas, un étudiant à temps plein peut obtenir une aide sous forme de prêt ou de bourse à certaines conditions.

Si l'étudiant est jugé indépendant, l'aide sera calculée de façon à remplir l'écart entre ses revenus et ses dépenses durant la période d'études. Les femmes chefs de famille entrent dans cette catégorie, et démontrent les conséquences pénibles de la répartition actuelle des compétences entre le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Education. En effet, près de 40% de ces femmes vivent de l'aide sociale, et un nombre encore plus grand vit dans la pauvreté. Si elles s'inscrivent à des études à temps plein, elles ont droit au prêt et à la bourse, mais perdent leurs allocations du ministère des Affaires sociales. De plus, une partie de cette aide devient une dette à rembourser dès que les études sont interrompues. Et même si le montant d'aide était suffisant, il peut se passer plusieurs mois avant que la bénéficiaire ne le reçoive, alors que les allocations d'aide sociale sont coupées sans délai.

Si l'étudiant est jugé dépendant, c'est-à-dire à la charge d'une au-

tre personne, les revenus de cette personne servent de base au calcul des prêts et bourses, avec le revenu personnel de l'étudiant. Les femmes mariées et sans revenu sont donc placées ici sous l'autorité de leur mari à moins que ses revenus à lui soient très faibles. Car si le ministère de l'Education évalue qu'il peut "mathématiquement" assumer les frais d'étude de sa femme, elle n'a droit à aucune aide. Ce qui revient à dire que c'est à lui seul de décider si elle ira étudier ou non.

Dans le cas des études à temps partiel, le ministère de l'Education n'accorde aucune aide financière. Etant donné que c'est la seule option possible pour un grand nombre de femmes, il suffit de remarquer le nombre d'étudiantes à temps partiel à tous les niveaux d'études, cette disposition limite tout particulièrement leur accès à l'enseignement régulier.

Les cours de niveau universitaire sont en général de \$20. le crédit de même qu'au CEGEP.

Les cours offerts par Télé-Université sont de \$57.50 chacun (\$50. + inscription).

3.42 Enseignement aux adultes

Encore une fois, seuls les étudiants à temps plein peuvent recevoir une allocation du Centre de main-d'oeuvre. A cette condition, vient encore s'ajouter celle d'avoir fait partie de la population active durant l'année précédant la demande d'inscription.

Les femmes sont ici doublement désavantagées. Pour les quelque 60% d'entre elles qui sont sans emploi, aucune allocation ne peut être accordée à moins qu'elles ne soient seul soutien de famille. Leur travail au foyer n'est pas reconnu comme un apport économique, même s'il justifie un salaire pour la personne qui les remplace quand elles sont malades, étudient ou travaillent à l'extérieur; leur mari peut donc les compter comme personne à charge en plus des enfants, tandis qu'elles n'ont droit à aucune aide.

Ces conceptions du "travail" et de la "dépendance", appliquées à la femme mariée sans emploi consacrent encore son statut de personne mineure et dont la productivité domestique est un dû normalement exigible plutôt qu'un apport réel à la famille et à la société.

Par ailleurs, si, comme la majorité des femmes, elle veut s'inscrire à temps partiel, elle ne reçoit aucune allocation et doit de plus payer des frais d'inscription qui s'ajouteront aux autres frais di-

vers (déplacement, garde des enfants, matériel, etc...). Encore une fois, c'est au mari qu'elle devra "demander la permission" pour améliorer sa formation.

3.50 Synthèse

L'accessibilité des femmes à l'éducation post-obligatoire est restreinte sur tous les plans. Sur le plan de l'orientation et de l'admission que ce soit au niveau collégial, universitaire, ou en éducation des adultes, les critères d'orientation et les cours offerts (notamment en formation professionnelle) font que l'on continue de diriger les femmes dans des cours qui ne leur permettent pas de sortir de leur rôle traditionnel et qui les maintiennent dans des emplois subalternes. De plus, les femmes ayant acquis une expérience au foyer ne peuvent faire reconnaître celle-ci au même titre qu'une expérience sur le marché du travail.

Sur le plan matériel, que ce soit le lieu, les horaires ou les facilités en termes de garde, les cours ne sont pas offerts dans un cadre permettant aux femmes qui ont des responsabilités familiales de s'y inscrire et de les suivre. Sur le plan financier, le coût élevé des cours élimine des possibilités pour un grand nombre de femmes puisque l'aide existante, que ce soit sous forme d'allocations ou de bourses, est disponible à des conditions auxquelles la plupart d'entre elles ne peuvent répondre (dépendance financière, absence d'aide pour les cours à temps partiel, etc...).

L'éducation post-obligatoire devrait être accessible à toutes les femmes et ce, quelle que soit leur condition socio-économique. Certaines femmes, à cause de leur situation géographique ou de leur revenu, sont actuellement doublement défavorisées et elles devraient au même titre que les autres avoir accès à l'éducation.

CHAPITRE IV

POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FEMMES EN EDUCATION

Les recommandations qui suivent s'adressent tantôt au ministère de l'Education, tantôt à celui des Affaires sociales, ou du Travail, tantôt aux autorités fédérales ou à d'autres instances. L'égalité des chances d'accès à l'éducation post-obligatoire pour les femmes est un problème humain qui recouvre différents aspects: économique, psychologique, administratif, etc... mais qui ne peut pas être réglé "par ministères indépendants". C'est pourquoi nous souhaitons que là où les solutions exigent une coordination de différentes instances, les responsables sauront faire passer au second plan la sauvegarde de frontières juridictionnelles et voir avant tout les besoins et les droits de la population concernée.

En ce sens, nous demandons d'abord:

Que soit reconnu à toute personne sans distinction de sexe ou d'état civil le droit fondamental à l'éducation post-obligatoire, et au libre choix devant les programmes et options existants, afin de favoriser son développement personnel, social et professionnel.

AU NIVEAU DES CONTENUS DE PROGRAMMES

Nous recommandons en priorité:

- 1- *Que la DGEA offre des programmes de formation professionnelle mieux articulés aux besoins de perfectionnement des femmes au travail, en vue de leur permettre d'accéder à de meilleurs niveaux d'emploi et d'améliorer leur situation économique;*
- 2- *Que la DGEA offre des programmes de transition à l'intention des femmes qui désirent réintégrer le marché du travail après quelques années d'absence, en vue de faciliter leur adaptation à ce changement;*

- 3- Que la DGEA crée des comités régionaux chargés de consulter la population et les associations locales, et d'orienter l'élaboration des programmes post-obligatoires professionnels et socio-culturels en fonction de leurs besoins; et que les femmes aient dans ces comités une représentation égale à celle des hommes;

Nous recommandons également:

- 4- Que le ministère de l'Education consacre un budget plus élevé au programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire afin de permettre à ces organismes de mieux répondre aux besoins de la population en éducation populaire et qu'il leur laisse en même temps l'autonomie nécessaire pour y répondre avec souplesse;
- 5- Que la DGEA favorise le décroisement des rôles sociaux et familiaux en offrant des cours de formation socio-culturelle portant sur les nouveaux rôles de l'homme dans le couple et au foyer, et en accentuant la formation sociale, politique, juridique et économique pour les femmes;
- 6- Que tel que déjà recommandé par le Conseil supérieur de l'Education (14), le ministère de l'Education reconnaisse à l'éducateur d'adultes un statut professionnel afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'y intéresser les spécialistes de formation plus variée;

AU NIVEAU DE L'ACCESSIBILITE EN TERMES D'EXIGENCES ACADEMIQUES

Nous recommandons:

- 7- Que soit généralisée la formule de programmation par objectifs d'apprentissage afin de favoriser la reconnaissance des acquis extra-académiques et d'assouplir les conditions d'admission de clientèles particulières ayant atteint ces objectifs par des chemins différents;

(14) "L'éducateur d'adultes", Avis au ministère de l'Education, Conseil supérieur de l'Education, janvier 1975.

AU NIVEAU DE L'ACCESSIBILITE EN TERMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Nous recommandons en priorité:

- 8- *Que les ministères du Travail fédéral et provincial exercent un contrôle afin de s'assurer que les conseillers en main-d'oeuvre ne puissent pratiquer de discrimination envers les candidats à la formation professionnelle;*
- 9- *Que les centres de main-d'oeuvre remettent le choix d'une spécialité en formation professionnelle au candidat lui-même, après consultation avec le conseiller du centre de main-d'oeuvre ou avec un conseiller de l'organisme de formation;*
- 10- *Que tous les ministères et organismes qui produisent des documents d'information professionnelle s'assurent de n'établir aucune distinction de sexe dans la description des occupations ainsi que des cours nécessaires et d'autres exigences;*

Nous recommandons également:

- 11- *Que le ministère de l'Education ou la Corporation des conseillers en orientation fasse réviser les instruments de mesure d'intérêt et aptitudes qui sont biaisés en regard du sexe du candidat;*
- 12- *Que les conseillers en orientation et les professeurs d'information scolaire prennent les mesures nécessaires pour sensibiliser les jeunes femmes aux conditions sociales et économiques auxquelles elles devront faire face et aux nouvelles possibilités de formation et de travail qui leur sont offertes;*
- 13- *Que le gouvernement provincial mette sur pied des centres régionaux d'accueil, d'information, d'animation et d'orientation regroupant des représentants du ministère du Travail et du ministère de l'Education avec mandat d'assurer vraiment l'égalité des chances et d'accessibilité à l'éducation pour tous;*
- 14- *Que les SEAPAC déjà en place dans les commissions scolaires orientent en priorité leur action auprès de la population moins informée, en particulier les femmes au foyer, afin de les soutenir psychologiquement dans leurs démarches de retour aux études et de recyclage et de les aider à identifier leurs besoins de formation;*

- 15- Que les différents ministères québécois, en particulier le ministère de l'Education, utilisent les différents média pour diffuser une information positive en vue de faire évoluer les mentalités actuelles au sujet de l'emploi et des rôles sociaux des hommes et des femmes;
- 16- Que les différents organismes concernés (syndicats, associations professionnelles, groupes féminins, associations volontaires, etc...) consacrent une partie de leurs efforts à ce même travail d'éducation et d'animation;

AU NIVEAU DE L'ACCESSIBILITE A L'ADMISSION

Nous recommandons en priorité:

- 17- *Que le ministère de l'Education, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration s'assurent que les pratiques discriminatoires d'admission soient clairement interdites, que ce soit à la formation universitaire, à la formation professionnelle (agricole ou autre) ou à tout service éducatif;*

AU NIVEAU DE L'ACCESSIBILITE MATERIELLE

Nous recommandons en priorité:

- 18- *Que le ministère de l'Education entreprenne les démarches nécessaires pour l'implantation de services de garde gratuits ou à prix modique, dans tous les établissements qui reçoivent des étudiants adultes;*
- 19- *Que tous les établissements de formation s'efforcent de rendre les horaires de cours plus flexibles, de les offrir à différentes périodes de la journée et d'élargir l'éventail des programmes à temps partiel;*

Nous recommandons également:

- 20- Que le ministère de l'Education s'efforce de décentraliser la

formation post-obligatoire de tous les niveaux de manière à ce que chacune des régions dispose d'un plus grand éventail de spécialisations;

- 21- Que Radio-Québec et Multi-Média consacrent une partie au moins de leur programmation à une formation générale, professionnelle, socio-culturelle ou autre, reconnue par des crédits;
- 22- Que l'Université du Québec élargisse la formule de Télé-Université pour offrir un plus grand choix de cours;

AU NIVEAU DE L'ACCESSIBILITE FINANCIERE

Nous recommandons en priorité:

- 23- *Que le ministère de l'Education rende les prêts et bourses accessibles aux étudiants à temps partiel;*
- 24- *Que les centres de main-d'oeuvre rendent les allocations de formation accessibles aux étudiants à temps partiel;*
- 25- *Que les centres de main-d'oeuvre, dans les critères d'admissibilité aux allocations de formation professionnelle, reconnaissent le travail d'éducatrice ou de ménagère à temps plein ou de collaboratrice à l'entreprise familiale comme équivalent à la présence sur le marché du travail;*
- 26- *Que les centres de main-d'oeuvre, dans le calcul des allocations de formation, tiennent compte du nombre d'enfants à charge pour les femmes comme pour les hommes;*
- 27- *Que le ministère des Affaires sociales continue à verser aux familles monoparentales l'aide sociale à laquelle elles ont droit même lorsque le parent est aux études et reçoit une aide financière supplémentaire à cet effet;*

Nous recommandons également:

- 28- Que le montant d'aide accordé en prêts et bourses soit calculé selon le revenu de l'étudiant uniquement;

AU NIVEAU DE L'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE EN EDUCATION POST-OBLIGATOIRE

Nous recommandons:

- 29- Que le ministère de l'Education s'assure que des données récentes soient régulièrement disponibles sur la clientèle de l'éducation post-obligatoire en tenant compte des variables suivantes: sexe, âge, statut civil, scolarité;
- 30- Que le ministère de l'Education oriente des fonds de recherche pour évaluer les besoins des femmes en éducation post-obligatoire, et développer des services pour y répondre de façon adéquate;
- 31- Que le ministère de l'Education, les universités et autres organismes compétents étudient les moyens d'évaluer les expériences acquises en dehors du milieu de l'enseignement en termes de crédits ou d'équivalences applicables à certains programmes; et développent des instruments de mesure appropriés auxquels les travailleurs des services d'accueil pourraient être formés.

CONCLUSION

A partir des chapitres précédents, nous pouvons conclure que les femmes n'ont pas, dans le contexte actuel, un accès égal à l'éducation post-obligatoire dans son ensemble et que les services offerts ne correspondent pas vraiment à leurs besoins. Les mécanismes en place ne permettent pas aux femmes d'acquérir leur autonomie puisqu'elles ne peuvent recevoir la formation nécessaire qui leur permettrait de jouer pleinement leur rôle social ainsi que de subvenir financièrement à leurs besoins.

La concentration de femmes dans les programmes non-reconnus ou non-crédités comme la formation socio-culturelle fait encore mieux ressortir les inégalités importantes qui s'observent au niveau de la formation générale et professionnelle. La tendance actuelle va dans le sens d'une amélioration mais elle ne suffit pas.

Il est urgent d'entreprendre une action afin de permettre aux femmes d'avoir un accès égal aux services offerts. Les groupes concernés à l'extérieur du système d'enseignement (groupements féminins, familles monoparentales, travailleuses, etc...) auront avantage à faire valoir leurs attentes à ce sujet, afin que le système y réponde avant de répondre à celles des enseignants ou des administrateurs. Une éducation mieux adaptée pour répondre aux besoins des femmes sera aussi socialement rentable dans la mesure où elle leur permettra, en plus de se développer sur le plan personnel, de mieux répondre aux exigences de l'éducation des enfants, d'être plus qualifiées et mieux préparées pour le marché du travail ainsi que de jouer un rôle plus important sur le plan communautaire. La diminution à long terme des coûts d'aide sociale compensera aussi une partie des sommes qui devront être consacrées à cet objectif.

La présente étude ne se veut pas exhaustive mais constitue une étape dans la recherche sur l'accessibilité à l'éducation des adultes. L'intérêt que l'on porte aux femmes dans les milieux d'éducation est assez récent, aussi les renseignements disponibles sont limités. C'est pourquoi le CSF entend continuer à recueillir de l'information pour en arriver à un dossier plus complet. Des études en cours au ministère de l'Éducation ainsi que dans d'autres milieux pourront éventuellement être utilisées. De plus, le CSF a mis sur pied un groupe de travail sur l'orientation scolaire et professionnelle. Les recherches de ce groupe pourront également être utilisées en éducation des adultes.

Les recommandations du prochain chapitre indiquent des éléments de solution qui, s'ils rencontrent un assentiment de principe, devront faire l'objet d'autres discussions pour se traduire en modalités concrètes, discussions auxquelles le CSF sera heureux de collaborer.

APPENDICE A

APPENDICE B

APPENDICE C

APPENDICE D

Appendice A

STATISTIQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LA POPULATION FÉMININE ADULTE AU QUÉBEC

Statistiques du recensement de 1971 relatives au Québec - sauf indications contraires.

Nombre 3,033,000 Québécoises (50.3% de la population)
2,157,785 femmes adultes (50.9% des adultes)
espérance de vie: 75.25 ans⁽¹⁾.

TABLEAU I - SCOLARITÉ

Scolarité de la population de 5 ans et plus fréquentant l'école à temps plein.

	<u>FEMMES</u>	<u>HOMMES</u>
Elémentaire	525,435	559,645
Secondaire et CEGEP	239,490	254,285
Université, sans grade	20,140	31,860
Université, avec grade	8,880	19,685

Scolarité de la population de 15 ans et plus

	<u>FEMMES</u>	<u>%</u>	<u>Taux d'ac- tivité</u>	<u>HOMMES</u>	<u>%</u>	<u>Taux d'ac- tivité</u>
Moins que 5 ans	165,980	7.69	16.1%	189,150	9.07	48.6%

(1) Bureau de la Statistique du Québec

	<u>FEMMES</u>	<u>%</u>	<u>Taux d'ac- tivité</u>	<u>HOMMES</u>	<u>%</u>	<u>Taux d'ac- tivité</u>
5 à 11e	1,568,160	72.67	31.5%	1,408,840	67.59	70.78%
12 et 13e	270,010	12.51	51.2%	223,745	10.73	75.8 %
université sans grade	96,075	4.45	58.8%	126,945	6.09	84.4 %
université avec grade	57,560	2.67	68 %	135,710	6.51	90 %
TOTAL	2,157,785		35 %	2,084,395		71.4 %

Scolarité des travailleuses et travailleurs

	<u>FEMMES</u>	<u>%</u>	<u>HOMMES</u>	<u>%</u>
Moins que 5 ans	26,755	3.54	91,975	6.18
5e à 11e	493,995	65.45	997,230	67.01
12 - 13e	138,390	18.34	169,645	11.40
université sans grade	56,450	7.48	107,150	7.20
université avec grade	39,150	5.19	122,100	8.21
	<u>754,745</u>		<u>1,488,100</u>	

TABLEAU II - PRESENCE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL (emplois rémunérés)

754,740 (33.7% de l'ensemble des travailleurs)
parmi lesquelles

- 368,185 (48.8%) sont mariées,

- 185,730 (24.6%) ont un enfant de moins de 15 ans,
- 91,060 (12.1%) ont un enfant d'âge pré-scolaire.

Au Canada en 1972, 75.1% des travailleuses étaient à temps plein.

Note: On constate que les quelques 10,000 places en garderie qui existent au Québec sont très loin de correspondre aux besoins de ces mères au travail, sans compter ceux des autres mères. En effet, lors d'une enquête de Statistique Canada, 45% des mères sans emploi interrogées ont dit ne pas travailler à l'extérieur à cause de l'impossibilité de faire garder les enfants de façon satisfaisante.

TABLEAU III - REVENU ANNUEL MOYEN

Ensemble des femmes:	\$2,971	hommes:	\$6,288
Travailleuses à temps plein: (1)	\$5,300	hommes:	\$9,500

957,380 (44.4% des femmes) n'ont aucun revenu
/ hommes: 264,925 (12.7%)

570,910 (26.5% des femmes) sont sous le seuil
de pauvreté / hommes: 349,880 (16.8%).

TABLEAU IV - SECTEURS ET TYPES D'EMPLOI

Distribution des travailleuses dans les différentes catégories de professions pour le Canada.

Direction, administration

2 %

(1) Les femmes dans la population active.

Sciences naturelles, génie, maths	0.6%
Service social	1. %
Religion	0.1%
Enseignement	7.1%
Médecine et santé	8.2%
Arts plastiques, décoratifs, littéraires, d'interprétation	0.7%
Travail administratif	31.8%
Commerce	8.4%
Services	15.1%
Agriculture	3.6%
Pêche, chasse, piégeage	0.02%
Exploitation forestière	0.05%
Mines, carrières, puits de pétrole et gaz	0.01%
Traitement des matières premières	2. %
Usinage des matières premières	0.5%
Fabrication, réparation et montage de produits finis	5.1%
Construction	0.2%
Transports	0.3%
Manutention	1.4%
Conduite de machines et appareils divers	0.5%
Activités non classées, autres	0.7%
Professions non déclarées	10.8%

100 %

Sous-catégories de professions dans lesquelles les femmes sont le plus nombreuses.
(Canada 1971)

11. %	Sténo et dactylo
9.1%	Tenue de livres et comptabilité (surtout caissières)
7.8%	Vendeuses (surtout commis-vendeuses)
6.8%	Soins thérapeutiques (surtout infirmières)
6.1%	Enseignement primaire et secondaire (surtout primaire)
5.9%	Préparation des aliments et boissons (surtout serveuses)
5.2%	Autres emplois administratifs (surtout employées générales de bureau)

- 4.0% Services personnels (surtout coiffeuses, gardiennes d'enfants et hôtesses)
- 3.4% Fabrication, montage et réparation (surtout piqueuses à la machine)
- 3.4% Réception, renseignements, etc... (surtout réceptionnistes et téléphonistes)

62.6% des travailleuses canadiennes

Professions où sont concentrées plus de 2% des travailleuses et travailleurs.
(Canada 1971)

<u>FEMMES</u>		<u>HOMMES</u>	
1- secrétaires et sténo	8.10%	1- chefs des ventes (marchandises)	3.68%
2- commis-vendeuses	5.40%	2- conducteurs de camions	3.50%
3- tenue de livres et comptabilité	4.61%	3- concierges, hommes de peine	2.02%
4- institutrices d'école maternelle et primaires	4.06%		9.20%
5- serveuses, hôtesses	3.56%		
6- caissières	3.49%		
7- infirmières diplômées	3.07%		
8- dactylo et commis-dactylo	2.87%		
9- employées de bureau en général	2.68%		
	37.84%		

TABLEAU V - POPULATION ACTIVE "NON-ACTIVE" SELON LE MOTIF
(H & F - Canada '72) (1)

Ménagères	78.4%
Etudiants	14.8%

(1) Les femmes dans la population active

Retraite ou oisiveté volontaire	5.3%
Incapacité ou vieillesse	1.3%
	100 %

TABLEAU VI - ETAT CIVIL

Mariées	1,297,310	60.13% des femmes adultes (15 ans et plus)
Célibataires	660,315	30.66%
Veuves et divorcées	200,160	9.20%
	2,157,785	100 %

Age au premier mariage:

15-19 ans	312,320
20-24 ans	754,655
25-29 ans	280,895
30-34 ans	86,455
35 ans et plus	63,145

Moyenne: 22.1 ans

Au Canada, en 1971, le taux de probabilité de divorce était de 23%, et 39% des jugements de divorce laissaient une femme avec la charge d'au moins un enfant (1).

TABLEAU VII - MATERNITE (chez les non-célibataires)

aucun enfant	248,405	16.6% des non-célibataires
--------------	---------	----------------------------

(1) Direction de la Planification de la sécurité du revenu.

1 enfant	240,715	16.1%	moyenne: 3.06 enfants chez 15-44 ans: 2.31 enfants
2 enfants	304,205	20.3%	
3 enfants	222,555	14.9%	
4 enfants	150,180	10.0%	
5 enfants	98,030	6.5%	
6 enfants et plus	233,385	15.6%	

Naissance hors-mariage (Québec 1961): 7.3% des naissances⁽¹⁾,
soit une augmentation de 100% de 1951 à 1961.

7.6% en 1974⁽²⁾

Familles monoparentales dirigées par une femme:

108,490 soit 94.9% des familles monoparentales

7.9% de toutes les familles

parmi lesquelles 40,195 (37%) vivent de l'aide sociale.

En 1976, les familles monoparentales constituent 24% des clients de l'aide sociale au Québec.

Au Canada, en 1973, 59.6% des mères seules sont pauvres, par rapport à 14.1% des pères seuls.

TABLEAU VIII - MATERNITE ET TRAVAIL REMUNERE

- 1,406,090 (65.2% des femmes) n'ont pas de jeunes enfants. Parmi elles, 569,010 ont un emploi rémunéré (40.5%).
- 751,695 (34.8% des femmes) ont un enfant de moins de 15 ans. Parmi elles, 185,730 ont un emploi rémunéré (24.7%) dont 122,455 sont à temps plein.
- 415,570 (19.3% des femmes) ont un enfant de 5 ans ou moins. Parmi elles, 91,060 ont un emploi rémunéré (21.9%) dont 65,398 sont à temps plein.

(1) Les femmes innovatrices

(2) Ministère des Affaires sociales du Québec.

 TABLEAU IX - VUE D'ENSEMBLE

Sur l'ensemble des femmes adultes (15 ans et plus) au Québec:

38.8%	837,080	n'ont pas de jeunes enfants (15 ans et moins), ni d'emploi rémunéré; 521,680 d'entre elles sont mariées.
26.4%	569,010	n'ont pas de jeunes enfants et ont un emploi rémunéré; 224,095 d'entre elles sont mariées.
26.2%	565,965	ont au moins un jeune enfant, et n'ont pas d'emploi rémunéré.
8.6%	185,730	ont au moins un jeune enfant, et ont un emploi rémunéré

100 %

Sur l'ensemble des femmes adultes,

35% ont un emploi rémunéré

34.9% ont un enfant de moins de 15 ans

8.6% cumulent ces deux rôles

38.8% ne figurent dans aucun de ces groupes.

Environ 5 à 10% des femmes adultes sont inscrites à un programme éducatif.

Appendice B

TABLEAU I - INSCRIPTIONS A TEMPS PLEIN AU PREMIER CYCLE, UNIVERSITE LAVAL, AUTOMNE '75.

Disciplines regroupées	Répartition des femmes selon les disciplines %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Sciences de la santé	15.80	53.59
Administration	3.76	17.94
Agriculture et alimentation	4.14	27.65
Architecture	0.82	19.23
Arts	7.57	49.80
Droit	4.30	29.03
Education et formation des enseignants	22.51	63.13
Foresterie et géodésie	0.64	4.37
Lettres	14.82	55.86
Philosophie	0.39	24.36
Sciences	6.65	17.44
Sciences sociales et psychologie	16.54	39.26
Théologie	0.45	17.05
Baccalauréat arts (gén.)	1.36	36.87
Etudes libres et auditeurs	0.25	26.67
TOTAL	100	37.65

Nombre: 4,860

Bureau du Régistrare, Université Laval.

TABLEAU II - INSCRIPTIONS A TEMPS PLEIN AU PREMIER CYCLE, UNIVERSITE DE MONTREAL, AUTOMNE '75.

Facultés et écoles	Répartition des femmes entre les facultés	Pourcentage de femmes chez les inscrits
	%	%
Aménagement	2.03	22.93
Arts et sciences	45.45	50.22
Droit	6.45	37.15
Education permanente	4.69	86.48
Education physique	2.86	45.40
Médecine	6.51	35.07
Diététique	2.57	95.68
Réadaptation	5.33	85.19
Médecine dentaire	1.48	23.40
Médecine vétérinaire	1.39	27.91
Musique	1.86	55.05
Nursing	5.10	88.00
Optométrie	1.14	48.36
Pharmacie	4.67	52.61
Santé publique	-	-
Sciences de l'éducation	8.44	84.04
Théologie	0.73	25.33
TOTAL	100	50.17

Nombre: 5,179

Ecoles affiliées

HEC	-	19.89
Polytechnique	-	4.41

Nombre: 367

TABLERAU III - INSCRIPTIONS A TEMPS PLEIN AU PREMIER CYCLE, UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, AUTOMNE '75.

Programmes	Répartition des femmes selon les programmes	Pourcentage de femmes chez les inscrits
	%	%
Sciences économiques et administration	4.27	18.26
Sciences humaines	25.47	41.97
Sciences	7.90	30.00
Formation maître	30.88	68.89
Arts	18.00	59.74
Lettres	13.02	50.83
Autre (propédeutique)	0.28	38.10
Etudiants libres	0.18	45.45
SOUS-TOTAL	0.46	40.63
TOTAL	100	47.15

Nombre: 2,811

Régistrare, Université du Québec à Montréal.

TABLEAU IV - INSCRIPTIONS A TEMPS PLEIN AUX DEUXIEME ET TROISIE-
ME CYCLES, UNIVERSITE LAVAL, AUTOMNE '75.

Disciplines	Deuxième cycle		Troisième cycle	
	Répartition des femmes entre les disciplines %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %	Répartition des femmes entre les disciplines %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Sciences de la santé	6.59	53.49	11.43	33.33
Administration	3.44	13.64	-	0
Agriculture et alimentation	2.58	17.31	1.43	16.67
Architecture	0.57	14.29	-	-
Arts (musique)	2.29	57.14	-	0
Droit	0.29	4.35	4.29	30.00
Education	14.61	42.50	10.00	58.33
Foresterie et géodésie	0.29	4.00	1.43	5.88
Lettres	31.23	37.08	45.71	30.19
Philosophie	2.01	20.59	7.14	23.81
Sciences	8.02	15.47	7.14	5.95
Sciences socia- les et psycho- logie	24.36	17.00	11.43	23.53
Théologie	0.57	4.65	-	0
Aménagement du territoire et développement régional	2.58	23.08	-	-
Etudiants libres et auditeurs	0.57	40.0	-	-
TOTAL	100	28.75	100	20.71
Nombre: 349			Nombre: 70	

TABLEAU V. - INSCRIPTIONS A TEMPS PLEIN AUX DEUXIEME ET TROISIEME CYCLES, UNIVERSITE DE MONTREAL, AUTOMNE '75.

Facultés et écoles	Deuxième cycle		Troisième cycle	
	Répartition des femmes entre les facultés %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %	Répartition des femmes entre les facultés %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Aménagement	3.72	27.12	2.14	50.00
Arts et sciences	49.83	47.51	77.86	36.82
Droit	4.53	32.23	0.71	50.00
Education permanente	-	-	-	-
Education physique	0.23	13.33	-	-
Médecine	16.49	21.04	6.43	29.03
Diététique	1.04	64.29	-	-
Réadaptation	4.30	86.05	-	-
Médecine dentaire	0.12	9.09	-	-
Médecine vétérinaire	0.23	16.67	-	-
Musique	1.28	73.33	-	0
Nursing	4.30	90.24	-	-
Optométrie	-	-	-	-
Pharmacie	1.97	51.51	-	0
Santé publique	0.93	40.00	-	-
Sciences de l'éducation	10.57	48.92	12.86	36.74
Théologie	0.46	13.79	-	0
TOTAL	100	38.82	100	35.44
Nombre:	861		Nombre:	140

TABLEAU VI - INSCRIPTIONS A L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT, UNIVERSITE LAVAL, AUTOMNE '75.

Programmes	Répartition des femmes selon les programmes %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Etudes hors programmes (ADM)	5.22	35.37
Etudes hors programmes (autres)	28.61	44.32
Auditeur	2.21	40.74
Certificat élémentaire de français langue seconde	4.52	47.87
Certificat élémentaire de portugais	0.10	33.33
Certificat d'aptitude à la traduction professionnelle	6.63	71.74
Certificat en nursing (santé familiale et communautaire)	5.32	98.15
Certificat en sciences de l'administration:	22.50	25.31
- approvisionnement	0.90	13.43
- opérations bancaires	6.63	34.20
- adm. institutionnelle	5.92	28.78
- management	3.92	15.79
- sciences comptables	3.82	32.76
- sciences industrielles	1.31	22.81
Diplôme en pédagogie des inadaptes	7.13	77.17
Certificat en théologie	0.80	61.54
Certificat en théologie pastorale en milieu de santé	0.10	100
Programme en		
- transport et trafic	0.10	5.56
- évaluation (ICE)	0.30	3.53
- sciences industrielles (RIA)	5.32	16.36
- sciences comptables (CA)	0.60	21.43
- sciences comptables (CGA)	10.54	22.93
TOTAL	100	33.30

Nombre: 996

Bureau du Régistrare, Université Laval.

TABLEAU VII - INSCRIPTIONS A LA FACULTE DE L'EDUCATION PERMANENTE, UNIVERSITE DE MONTREAL, AUTOMNE '75.

Certificats	Répartition des femmes selon les certificats %	Pourcentage de femmes chez les inscrits %
Animation	3.80	52.73
Animation à la vie étudiante	5.17	40.10
Animation pédagogique des bibliothèques	1.24	73.08
Aptitudes à l'ensei- gnement de l'éduca- tion physique au ni- veau élémentaire	0.49	57.69
Enseignement à l'élé- mentaire	4.46	87.74
Enseignement des ma- thématiques au secon- daire	0.75	53.49
Enseignement de l'an- glais langue seconde à l'élémentaire	0.92	66.67
Enseignement des ma- thématiques et des sciences à l'élémén- taire	6.22	90.48
Enseignement du français langue maternelle à l'é- lémentaire	3.64	90.24
Enseignement du français au secondaire	0.43	34.21
Enseignement du français langue seconde à l'élé- mentaire	1.05	80.00
Etudes québécoises	1.18	73.47
Information et journalisme	1.47	55.56
Loisir	0.39	33.33
Mathématiques	0.03	25.00
Nursing clinique	4.29	94.25
Nursing communautaire	31.64	94.43
Organisation des soins et éducation en nursing	5.34	92.61
Perfectionnement des maîtres en musique à l'élémentaire	0.59	94.74

(suite)

<u>Certificats</u>	Répartition des femmes selon les certificats	Pourcentage de femmes chez les inscrits
	<u>%</u>	<u>%</u>
Publicité	1.05	45.07
Recherche opérationnelle	-	0
Récréation	0.46	14.20
Relations industrielles I	4.49	33.83
Relations industrielles II	0.23	12.96
Relations interpersonnelles	0.79	51.06
Relations publiques	5.44	66.40
Sciences de la communication	0.88	48.21
Sciences familiales	3.21	98.99
Traduction I	8.91	78.39
Traduction II	1.44	84.62
 TOTAL	 100	 70.61

Nombre: 3,053

Bureau du Régistrare, Université de Montréal.

Appendice C

TABLEAU I - THEMES PROPOSES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION
EN FORMATION SOCIO-CULTURELLE

- Alimentation
- Comment comprendre vos adolescents
- Comment joindre les deux bouts
- Comment réussir avec vos enfants
- Couture et habillement
- Information en déficience mentale
- Décoration intérieure
- Est-ce ainsi que les femmes vivent?
- Initiation aux arts plastiques
- Le citoyen au pouvoir
- Le travail en groupe
- Une société en changement
- Vivre à deux
- Le logement.

Appendice D

TABLEAU I - CLIENTELE FEMININE DE LA DGEA 1973-74

	<u>Femmes</u>	<u>% de femmes chez les inscrits</u>	<u>Hommes</u>
<u>Formation générale</u>			
temps plein	11,322 (9.80)	57.66	8,315
temps partiel	19,124 (16.55)	60.96	12,248
TOTAL	30,446 (26.35)	59.69	20,563
<u>Formation professionnelle</u>			
temps plein	3,020 (2.61)	18.52	13,284
temps partiel	10,939 (9.47)	44.64	13,564
TOTAL	13,959 (12.08)	34.21	26,848
<u>Formation socio-culturelle</u>			
	64,118 (55.49)	87.28	9,348
<u>Langue parlée</u>	7,032 (6.08)	65.24	3,746
TOTAL	115,555	65.63	60,505